

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'achat par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de l'avenue de Beauregard à Saint Genis Laval, d'un terrain de 152 mètres carrés dépendant de la propriété située au numéro 7 de cette voie et appartenant aux époux Billioud.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ledit terrain serait acquis au prix de 70 000 F admis par les services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une demande de permis de clôture.

3° - La dépense résultant :

- a) - de l'acquisition ainsi que les frais liés à celle-ci et évalués à 5 200 F environ, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - dossier 0034,
- b) - des travaux sera prélevée au compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,